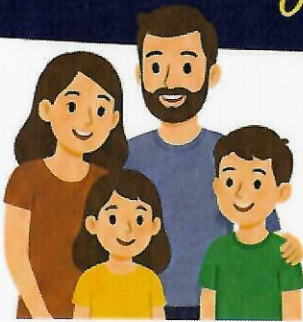




ÉVOLUTION DES TARIFS PÉRISCOLAIRES 2026-2027



Une tarification plus juste pour les familles !



À compter du **1^{er} septembre 2026**,
la Commune fait évoluer les tarifs du restaurant scolaire
et des services de garderie.



Objectif : mieux adapter la participation des familles à leurs revenus.

POURQUOI CETTE ÉVOLUTION ?



PLUS D'ÉQUITÉ

Les anciennes tranches
regroupaient parfois
des situations
très différentes.



PLUS DE PROGRESSIVITÉ

La nouvelle grille
affine davantage
les niveaux de revenus.



PRÉSERVER LA QUALITÉ DU SERVICE

Cantine, garderies,
encadrement et accueil
des enfants.

UNE GRILLE PLUS ÉQUITABLE

AVANT

5 TRANCHES

T1	T2	T3	T4	T5
0 - 800	801 - 1000	1001 - 1500	1501 - 2000	+ 2000



AUJOURD'HUI

10 TRANCHES

T1	T2	T3	T4	T5
0 - 500	501 - 800	801 - 1000	1001 - 1500	1501 - 2000
T6	T7	T8	T9	T10
2001 - 2500	2501 - 3000	3001 - 3500	3501 - 4000	+ 4000

*Une participation mieux adaptée
aux revenus de chaque famille.*

CE QUI CHANGE CONCRÈTEMENT



CERTAINES FAMILLES PAIERONT MOINS

Exemple Cantine :

Quotient familial	Ancien tarif	Nouveau tarif
0 à 500 €	2,00 €	1,00 €

*Création d'une tranche spécifique
pour les revenus les plus modestes.*



UNE PARTICIPATION PLUS PROGRESSIVE

Avant :



Quotient familial
2 100 €



Quotient familial
4 500 €

Même tarif

Aujourd'hui :



Plusieurs tranches
intermédiaires permettent
une contribution plus
adaptée à la situation
de chacun.

LES ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE



Préserver
la qualité
du service



Garantir l'accès
aux services
périscolaires



Mieux prendre
en compte les capacités
contributives des familles



Maintenir un système
équitable
et solidaire



APPLICATION DES NOUVEAUX TARIFS :
1^{er} SEPTEMBRE 2026



Les grilles tarifaires complètes sont consultables :
• dans le règlement périscolaire
• sur le Portail Famille
• sur le site internet de la commune



POURQUOI LES TARIFS ÉVOLUENT-ILS ?

Le coût du service périscolaire a fortement augmenté ces dernières années.

Malgré cela, la Commune continue de financer une partie importante du coût réel du service.



**COÛT DIRECT
DU TEMPS DU MIDI**

15 €

par enfant et par jour

Ce coût comprend :



Le repas



L'encadrement
des enfants



Ce montant ne comprend
pas les autres dépenses
liées au fonctionnement
du service.

**AUTRES DÉPENSES
ENTIÈREMENT À LA CHARGE
DE LA COMMUNE**



Les bâtiments scolaires
et leur entretien



L'énergie et le chauffage



Le nettoyage des locaux
et du matériel



Le matériel et les équipements



La gestion administrative



Les travaux et la maintenance



Les dépenses d'investissement
(construction, rénovation,
équipements...)



DES DÉPENSES EN HAUSSE DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES



ALIMENTATION

Hausse du prix
des denrées
alimentaires



PERSONNEL

Augmentation
des charges du
personnel, liées à
l'augmentation du
coût de la vie



ÉNERGIE

Hausse du coût
de l'énergie



FONCTIONNEMENT

Hausse des coûts
des prestations et
fournitures

LA COMMUNE CONTINUE DE PARTICIPER AU FINANCEMENT

Coût direct du temps du midi :

15 €

par enfant et par jour

PARTICIPATION DES FAMILLES

selon le quotient familial

de 1 € à 10,50 €



SELON
LE QUOTIENT
FAMILIAL

PARTICIPATION DE LA COMMUNE

selon le quotient familial

de 14 € à 4,50 €



Quelle que soit la tranche tarifaire,
la Commune prend en charge une partie importante du coût du service.



LE CHOIX DE LA COMMUNE

Face à l'augmentation des coûts, plusieurs options étaient possibles :



Augmenter fortement
les tarifs de toutes
les familles



Réduire la qualité
du service



Réduire
l'encadrement
des enfants



La Commune a choisi
de préserver la qualité du service
et d'adapter la participation
des familles selon leurs revenus.



L'objectif n'est pas de faire payer davantage les familles,
mais de garantir un **service de qualité**, accessible à tous
et financé de manière **plus équitable**.

